

Motion action Loi travail

Ouverture du congrès académique du SNES Versailles

La pétition en ligne « la loi travail, non merci » et la journée d'action du 9 mars à l'appel des organisations de jeunesse (UNEF, UNL, FIDL) et des organisations syndicales (CGT, FSU, FO et Solidaires) ont été des réussites qui ont contraint le Gouvernement à des premiers reculs : report de l'examen de l'avant projet de loi devant le Conseil des Ministres au 24 mars, rencontres avec les organisations syndicales et de jeunesse...

Mais les réponses que celui-ci veut apporter sont des leurres. Les modifications qu'il envisage (déplafonnement des indemnités de licenciement, clarification des motifs de licenciement...) laissent intact le noyau de la loi qui, en inversant la hiérarchie des normes, fait exploser les protections conquises par les salariés en termes de durée de travail, de rémunération, de congés...

C'est pourquoi, le congrès académique de Versailles réaffirme son exigence du retrait du projet de loi. Il appelle les personnels à participer à la nouvelle journée d'action le jeudi 17 mars à l'appel de l'UNEF et des organisations lycéennes, y compris en décidant collectivement la grève, pour obtenir le retrait du projet de loi.

Un préavis de grève a été déposé par la section académique du SNES Versailles.

Tous ensembles, jeunes, actifs et retraités, salariés du privé et du public, par une mobilisation d'ampleur, nous pouvons construire un autre avenir que celui de la précarité généralisée et imposer des choix en faveur d'une société juste et solidaire.

Adoptée à l'unanimité par le congrès académique du SNES Versailles